



**Décision du Maire
N° 96/2026**

Objet : Demande de subventions auprès de l'État au titre du dispositif France Services pour l'année 2026

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2026 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;
Considérant que la commune dispose d'une structure France Services ;
Considérant que le coût annuel de la structure comprenant deux conseillères ;
Considérant que les crédits sont prévus au budget de la collectivité ;

DECIDE

Article 1 : de solliciter une subvention auprès de l'État au titre du dispositif France services selon le plan de financement suivant :

	Subvention	Taux
État (FNADT 25 000 € + FNFS 22 500 €)	47 500 €	61,27%
Bonus FRR	10 000 €	
Autofinancement (fonds propres)	36 340 €	38,73 %
TOTAL :	93 840 €	100 %

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète, à Madame la Comptable du Service de Gestion Comptable du Trésor Public et à Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins.

A Sancoins, le 23 avril 2026

Le Maire,

Pierre GUIBLIN



Date de publication : 23/04/2026
Mode de publication : mise en ligne.